

## Cabinet du Préfet Service éducation et sécurité routières

Le 30/10/2024

Monsieur,

Vous avez fait l'objet d'une mesure de rétention de votre permis de conduire pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et conduite sous stupéfiants le 22 septembre 2024 sur la commune 
Un arrêté de suspension de permis de conduire d'une durée de 9 mois ( vous a été adressé le 24/10/2024) par courrier recommandé n° 2 114 2.

Votre suspension a été supprimée de votre dossier au Fichier des Permis de Conduire et vous trouverez ci-joint à ce courrier, votre relevé d'information intégral.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse :

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation, L'adjoint à la cheffe du bureau des droits à condoire,